



Mairie de TESSEL

DELIBERATION
Commune de TESSEL
Département du Calvados

Séance du 27 mars 2023

Afférents au conseil 10	En exercice 10	Qui ont délibéré 10
----------------------------	-------------------	------------------------

Date de la Convocation 15 mars 2023
Date d’Affichage 15 mars 2023

En Exercice : 10

L’An Deux Mil Vingt trois,

Présents : 10

Les vingt-sept mars à vingt heures

Votants : 10

Présents : MM. & MMES Alain PAYSANT, Maire, Dominique DUCLOS, Jean-Denis GUELLE, Adjoints au Maire, Charlotte BARDOUX, Véronique HOUEL, Marie MAZEURE, Isabelle DESPRES, Didier PAYSANT, Daniel RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE Conseillers.

Madame Marie MAZEURE est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2023 - 09 Vote des taux d’imposition de taxe foncière 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De maintenir pour 2023 le taux d’imposition pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 5,02 %.
- 2) De maintenir pour 2023 le taux d’imposition pour la foncière sur les propriétés bâties à 24,57 %
- 3) De maintenir pour 2023 le taux d’imposition pour la taxe d’habitation à 6.49 %.

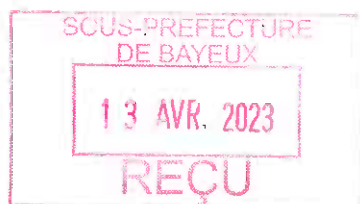
Votes (s) pour : 10

Votes (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Tessel, le 27 mars 2023

Le Maire,



Alain PAYSANT